

**A l'attention du Collège des
Bourgmestres et Echevins
Avenue Roi Albert, 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe**

Concerne : Conseil communal du 23 janvier 2014.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La disparition de Mr. Nelson Mandela, ancien président sud-africain, le jeudi 5 décembre 2013, a causé une vague d'émotion sans précédent de part le monde ainsi que dans notre pays.

La disparition d'une des figures marquantes de la lutte contre l'apartheid et Prix Nobel de la paix marque un tournant dans l'histoire.

Il restera pour tous un modèle de courage, il était un exemple de l'investissement pour la réconciliation entre les peuples et la solidarité. Devenu un symbole de la lutte contre la discrimination raciale, Nelson Mandela quittera sa prison après 27 ans de captivité en février 1990. Le plus ancien prisonnier politique du monde retrouve enfin la liberté. Nelson Mandela devient alors le principal négociateur de la transition et de la fin du régime d'apartheid. Il sera élu président en 1994.

Son parcours hors norme restera à jamais une source d'inspiration pour tous et particulièrement pour la jeunesse.

Afin d'honorer ce grand homme, je propose que notre commune s'associe au devoir de mémoire. Ainsi nous pourrions décider de nommer en son nom un lieu ou un bâtiment public, par exemple la nouvelle école communale située à Hundenrenveld.

Je propose donc d'adopter l'engagement suivant.

Motion :

« Le Collège et le Conseil Communal de la commune de Berchem-Sainte-Agathe s'engagent à honorer la mémoire de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela et à ce qu'une place, une rue ou un bâtiment public situé sur le territoire de la commune reçoive son nom ».

En vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de mes salutations distinguées.

Yonnec Polet
Conseiller communal